



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Affiché le 13/07/2023

ID : 022-200067981-20230627-DEL2023_06_130-DE

Guingamp
Paimpol
AGGLOMÉRATION

Convention de Partenariat

Entre Guingamp Paimpol Agglomération, sise 11 , Rue de la Trinité, 22200 Guingamp et représentée par Monsieur Vincent Le Meaux, son Président, agissant en vertu de la décision du Président en date du xxxxxxxx

L'Office de Tourisme Guingamp - Baie de Paimpol, sis, Place de la République, BP 234, 22504 Paimpol et représenté par Madame Rozenn Briand, sa Directrice,

Et l'Association Mon Tro Breizh, sise au 6, Rue Jean Marin, 35 000 Rennes, dont l'adresse de correspondance figure ci-dessous et représentée par Monsieur Elie Guéguen, son Président.

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique éco-touristique, Guingamp-Paimpol Agglomération mène depuis de nombreuses années des actions en faveur de la qualification de la randonnée. Un réseau de boucles et circuits est déjà existant (PR, GR, sentiers de découverte) et la mise en place d'itinéraires complémentaires de grande itinérance permettra de compléter l'offre de randonnée dont la promotion est assurée par l'Office de Tourisme Communautaire.

L'Association Mon Tro Breizh est à l'initiative de la création d'une grande itinérance pédestre permettant de faire le Tro Breizh sur 2000 kilomètres, sur des sentiers balisés, tout autour de la Bretagne, toute l'année, et reliant les Cités-Cathédrales (y compris Rennes et Nantes).

Association Mon Tro Breizh
Résidence Kastell-Paol
15, Place de l'Evêché - B01 - 29250 Saint-Pol-de-Léon

Tél : 02.98.78.39.55
E-mail : demat@montrobreizh.bzh

L'Association Mon Tro Breizh met en place et anime cet itinéraire en lien avec les Communautés de Communes et/ou Agglomérations, les Offices de Tourisme et les Destinations Touristiques des territoires traversés. Mon Tro Breizh, c'est la découverte de la Bretagne littorale et intérieure, de ses sentiers, de sa langue, de son histoire, de sa culture, de ses cathédrales, de ses centaines de chapelles, de ses fontaines, de ses enclos paroissiaux, de ses calvaires, de ses manoirs, de ses châteaux, de ses rencontres...

Mon Tro Breizh, c'est un outil de dynamisation économique des territoires, de mise en cohérence des circuits touristiques, de mise en synergie des acteurs publics, privés, associatifs selon une même chaîne de valeurs.

La présente convention :

- Dit l'ambition de porter ensemble ce projet pour la Bretagne
- Décline les objets de travail communs et répartit les tâches
- Inscrit le partenariat engagé et à venir dans un souci d'intérêt général

ARTICLE 1 : L'ITINERAIRE

L'itinéraire du Tro Breizh arrêté entre Tréguier et Saint-Brieuc est le fruit d'une longue réflexion concertée entre l'Association Mon Tro Breizh, Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff-Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, les Offices de Tourisme et les services.

Il s'étend sur 138 kilomètres. Un exemplaire du tracé est joint à la présente convention.

Cet itinéraire pourra faire l'objet :

- De modifications ultérieures concertées
- De créations de variantes pour permettre de mailler davantage le territoire et de densifier l'offre

ARTICLE 2 : LA COMMUNICATION

Association Mon Tro Breizh	Guingamp-Paimpol Agglomération	Office de Tourisme Guingamp - Baie de Paimpol
Edite un site internet assurant la visibilité du projet ainsi que la valorisation des territoires traversés en y intégrant les liens vers ses présents partenaires		Intègre l'itinéraire permanent du Tro Breizh dans ses publications et outils de communication (supports papier, numérique, sites internet, lien vers le site de l'Association Mon Tro Breizh...) sans diffuser la trace ni fournir de cartes précises

Recherche la médiatisation du projet dans la presse et les médias		Associe systématiquement l'Association Mon Tro Breizh à l'itinéraire permanent du Tro Breizh (« Faites le Tro Breizh avec Mon Tro Breizh »)
Assure l'animation des réseaux sociaux	Peut utiliser le logo de l'Association Mon Tro Breizh ainsi que sa charte graphique	Peut utiliser le logo de l'Association Mon Tro Breizh ainsi que sa charte graphique
Publie mensuellement une Newsletter à destination de l'ensemble des adhérents, élus, EPCI, partenaires...		Peut solliciter l'Association Mon Tro Breizh sur les salons de promotion des itinéraires de randonnée auxquels il participe lui-même ou au sein de la destination touristique
Participe aux salons de promotion des itinéraires de randonnées		Publie occasionnellement sur Facebook uniquement des informations et/ou statuts en rapport avec le projet Mon Tro Breizh
	Si besoin, assure le lien avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Sur le volet technique, aide à faire le lien avec les communes de la Communauté, les Elus, les associations de randonneurs, les propriétaires privés concernés par l'itinéraire	Sur le volet promotionnel, assure le lien avec les Communes de l'agglomération, les Elus, les associations de randonneurs, la presse locale...
Edite les « Breizh Ma Bro » (topo-guides) et les « Tremen Hent » (crédenciale), référence les hébergeurs, restaurateurs, commerçants, producteurs, artisans dans ses « Bara Bed » (en ligne). Utilise le logo de l'EPCI / OT pour valoriser le territoire ou indiquer le partenariat		Intègre les « Breizh Ma Bro » (topo-guides) dans sa politique Boutique après négociation du tarif d'approvisionnement, ces outils valorisant le territoire
		Transmet annuellement le fichier des hébergeurs, des restaurateurs, des commerçants, des

		producteurs, des artisans adhérents ou non à l'Office de Tourisme et labellisés ainsi que les éléments qu'il souhaiterait voir figurer dans le « Bara Bed »
--	--	---

ARTICLE 3 : MARQUES

L'Association Mon Tro Breizh a déposé les marques « Mon Tro Breizh », « Tro Breizh », « Les Chemins du Tro Breizh » auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

La présente convention restreint l'utilisation des dites marques aux seuls signataires de la présente convention et uniquement dans le cadre de la promotion du « Chemin ».

ARTICLE 4 : ANIMATION

Association Mon Tro Breizh	Guingamp-Paimpol Agglomération	Office de Tourisme Guingamp - Baie de Paimpol
Assure la cohérence du projet soit la mise en place et l'animation de 10 « Chemins » (intégrant Rennes et Vannes)	Délègue 1 représentant pour participer 2 fois par an au Groupe de Pilotage Local du « Chemin » qui la concerne	Délègue 1 représentant pour participer 2 fois par an au Groupe de Pilotage Local du « Chemin » qui la concerne
Invite, réunit les Groupes de Pilotage Locaux et élabore les comptes-rendus	Est associée aux évènements créés par l'Association Mon Tro Breizh sur son territoire	L'Office de Tourisme assure le relais de promotion et de communication des évènements créés par l'Association Mon Tro Breizh et peut y être représenté
Développe des évènementiels sur le « Chemin » (marche inaugurale, week-end rando, exposition...)		Facilite et participe dans la mesure du possible à l'organisation de rencontres d'information et d'appropriation du projet avec les acteurs touristiques, économiques et culturels (hébergements, restauration...) qui participent à l'animation du « Chemin »
		S'engage avec l'Association Mon Tro Breizh à mener une réflexion prospective sur les hébergements et lieux de restauration afin de couvrir

		l'ensemble du « Chemin » et de rendre le Tro Breizh financièrement accessible à tous
Met en place par conventionnement et au plan régional les services associés (transport de bagages et de personnes...)		
Met en place par conventionnement et au plan régional l'organisation de séjours (groupes ou individuels)		

ARTICLE 5 : ENTRETIEN DU BALISAGE

Association Mon Tro Breizh	Guingamp-Paimpol Agglomération	Office de Tourisme Guingamp - Baie de Paimpol
Assure la cohérence du balisage sur l'ensemble de la Bretagne et propose les éléments de balisage	Finance et commande le balisage à hauteur de 500€/an maximum et à raison de 2 commandes annuelles maximum. Balisage commandé sur le site donné par l'Association Mon Tro Breizh	
	Aide à la pose de balisage : lien avec les « Hirondelles » qui remontent les besoins sur leur secteur à l'agglomération, l'agglomération commande le balisage et peut le livrer aux hirondelles ou à des associations de randonnée qui assurent la pose. Si absence de personnes en capacité d'assurer la pose du balisage, l'agglomération peut faire appel à un chantier d'insertion si les besoins sont précisément identifiés en amont par les hirondelles (quel type de balisage, lieu précis de la pose avec photo et	

	coordonnées GPS). Si pas d'hirondelles sur un secteur, l'association Mont Tro Breizh fait part de ce manque à l'agglomération pour que le chargé de mission sport nature relève les besoins du secteur concerné.	
	Assure l'entretien du sentier lorsqu'il se superpose aux zones non mécanisables des circuits du schéma intercommunal de randonnée de l'agglomération	

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable à compter de la signature, elle est conclue pour une durée de 2 ans et renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 7 : RESILIATION

La présente convention peut être résiliée, à l'initiative de l'une ou l'autre partie, par courrier postal.

De même, en cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de pleins droits, y compris pour un motif d'intérêt général, par l'envoi d'un courrier aux autres parties.

ARTICLE 8 : AVENANT

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant les juridictions territorialement compétentes.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Affiché le

ID : 022-200067981-20230627-DEL2023_06_130-DE

Fait à

le

Elie Guéguen

Président de l'Association Mon Tro Breizh

Vincent Le Meaux

Président de Guingamp-Paimpol Agglomération

Rozenn Briand

Directrice de l'Office de Tourisme Guingamp - Baie de Paimpol

Association Mon Tro Breizh

Résidence Kastell-Paol

15, Place de l'Evêché - B01 - 29250 Saint-Pol-de-Léon

Tél : 02.98.78.39.55

E-mail : demat@montrobreizh.bzh